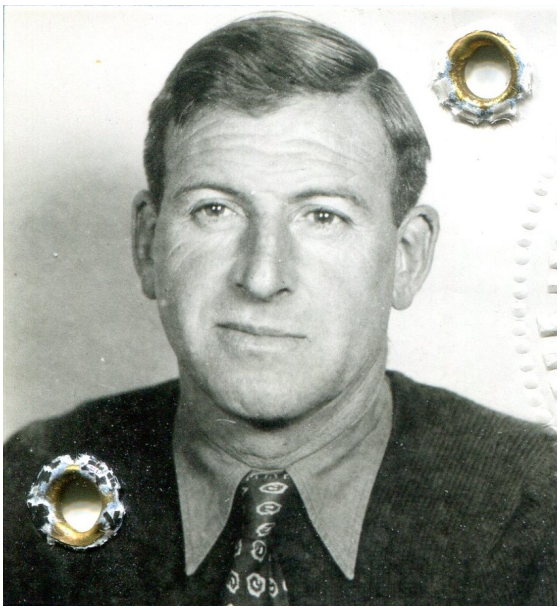
# René BIANCO

*Par : Eric Bernard*



*Service historique de la Défense, Caen*

- Informations
  - Nom : BIANCO
  - Prénom(s) : René
- Etat civil
  - Date de naissance : 02/08/1906
  - Ville de naissance : Béziers
  - Département de naissance : Hérault
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - maçon
  - Date de décès : 23/07/1992
  - Lieu de décès : Carpentras (Vaucluse)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - Front national
  - Département(s) de résistance : Vaucluse
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 4/5/1941
  - Lieu d'arrestation : Carpentras
  - Département d'arrestation : Vaucluse
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Tribunal militaire 15e DM (Marseille)
  - Date de condamnation : 25/09/1941

    - Motif(s) de condamnation :
      - Activité communiste
    - Peine infligée : Prison
    - Durée de la peine : 5 ans
    - Parcours carcéral :
      - Avignon
      - Marseille (Saint-Nicolas)
      - Marseille (Saint-Pierre)
      - Nîmes (maison centrale)
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 15/10/1943
    - Numéro d'écrou à Eysses : 2474
    - Préau ou autre affectation :
      - Préau 4
    - Compagnie de combat : 4e Cie Pelouze
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 7 mois, 15 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Landsberg (Kdo Dachau)
      - Allach (Kdo Dachau)
    - Matricule : 73097
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 30/04/1945
    - Lieu : Allach
    - Date de rapatriement : 01/06/1945

## Biographie

Fils de Joseph Bianco, cordonnier d’origine italienne et de Marie Migliano, sans profession, René Vincent Bianco voit le jour le 2 août 1906 à Cers dans l’Hérault. D’abord domestique dès l’âge de 15 ans dans une famille d’agriculteurs du Gard, il est ensuite

embauché début mai 1930 par la société de chemins de fer PLM comme journalier. Remercié fin novembre de la même année, il trouve un emploi de cantonnier à Sauveterre dans le Gard. En 1931, il s'installe à Carpentras où il sera successivement chauffeur et maçon. En 1936, il adhère au Parti communiste et intègre la cellule de Carpentras.

Après sa démobilisation en juin 1940, René Bianco poursuit son engagement au sein du Parti communiste désormais plongé dans l'illégalité depuis sa dissolution par décret du 26 septembre 1939. À partir de 1941 il participe, avec 14 autres militants communistes, à toute une série d'actions de propagande contre Vichy. Actions qui prennent la forme de distributions de tracts, d'appositions de papillons et d'inscriptions murales. À la suite d'une surveillance accrue des services de la police spéciale d'Avignon, deux militants, Jean Gonnet et Fernand Melve, sont arrêtés à Avignon la veille du 1er mai 1941 alors qu'ils s'apprêtaient à une distribution de tracts. Des investigations plus poussées sont alors mises en place par la 9e brigade régionale de police mobile de Marseille. À la suite de plusieurs perquisitions et d'interrogatoires de militants, René Bianco est arrêté le 4 mai 1941 à son domicile. Il reconnaît avoir reçu et transporté fin février 1941 des tracts et papillons destinés à la diffusion, et avoir remis à certains militants du groupe des numéros de journaux clandestins, *Rouge Midi* et *l'Humanité*. Il affirme en avoir lui-même distribué à Carpentras au cours du mois d'avril 1941. Enfin, il dit être l'auteur d'inscriptions murales faites à Carpentras dans la nuit du 1er mai. Avec deux de ses camarades, Louis Milhet et François Bernard, René Bianco est incarcéré à la maison d'arrêt d'Avignon le 5 mai 1941 à 19 h 30. Il comparaît les 24 et 25 septembre 1941, avec les 14 autres militants du groupe, devant la section spéciale du tribunal de la 15e division militaire qui siège au fort Saint-Nicolas de Marseille. À l'issue du procès, comme 13 de ses 14 coïnculpés (1), il est déclaré coupable « d'avoir à Avignon et dans la région vauclusienne, courant 1941 […] fait circuler, distribué et détenu en vue de la distribution des écrits périodiques ou non et du matériel de diffusion tenant à propager les mots d'ordre de la troisième internationale ou des organismes qui s'y rattachent. ». René Bianco est alors condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement, à une amende de 1 000 francs et à cinq ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

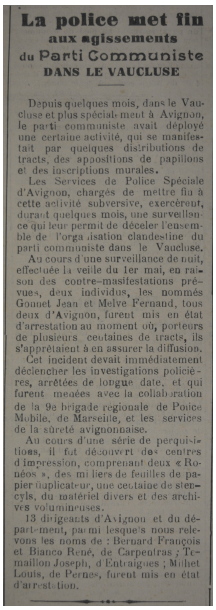
Détenu dans un premier temps à la prison Saint-Pierre de Marseille, il est transféré à la maison centrale de Nîmes le 16 octobre 1941 pour y purger sa peine. Deux ans plus tard, il est envoyé le 15 octobre 1943 avec 150 détenus à la centrale d'Eysses de Villeneuve-sur-Lot. À son arrivée, il reçoit le numéro d'écrou 2474 et est affecté au préau 4. Il se montre très actif lors de la tentative d'évasion collective des 19 et 20 février 1944 en vue de rejoindre la Résistance extérieure. Le 30 mai 1944, René Bianco fait partie des 1 200 internés d'Eysses remis à la division *SS Das Reich* et dirigés vers le camp d'internement de Compiègne-Royallieu. Ils en repartent le 18 juin 1944 pour le camp de

Dachau où ils arrivent le 20 juin. Après trois semaines passées dans le block de quarantaine, l'immatriculé 73097 René Bianco rejoint le *Kommando* de Landsberg qu'il quitte le 25 avril 1945 pour le *Kommando* d'Allach, qui sera libéré par les troupes américaines cinq jours plus tard. Après être passé par le centre de rapatriement de Mulhouse, René Bianco retrouve les siens à Carpentras le 2 juin 1945.

Après des démarches engagées dès le début des années 1950, René Bianco obtient le titre de déporté résistant en février 1959. Il décède à Carpentras le 23 juillet 1992.

(1) Dont six seront des compagnons de détention à la centrale d'Eysses : Edmond Bastidon, François Bernard, Fernand Melve, Fernand Paget, Jean Porte et Joseph Tamaillon.

## Album photos



**La police met fin**
**aux agissements**
du Parti Communiste
**DANS LE VAUCLUSE**

Depuis quelques mois, dans le Vaucluse et plus spécialement à Avignon, le parti communiste avait déployé une certaine activité, qui se manifestait par quelques distributions de tracts, des apositions de papillons et des inscriptions murales.

Les Services de Police Spéciale d'Avignon, chargés de mettre fin à cette activité subversive, exercèrent, durant quelques mois, une surveillance qui leur permit de déceler l'ensemble de l'organisation claudestine du parti communiste dans le Vaucluse.

Au cours d'une surveillance de nuit, effectuée la veille du 1er mai, en raison des contre-masifestations prévues, deux individus, les nommés Gonnet Jean et Melve Fernand, tous deux d'Avignon, furent mis en état d'arrestation au moment où, porteurs de plusieurs centaines de tracts, ils s'apprêtaient à en assurer la diffusion.

Cet incident devait immédiatement déclencher les investigations policières, arrêtées de longue date, et qui furent menées avec la collaboration de la 9e brigade régionale de Police Mobile, de Marseille, et les services de la sûreté avignonnaise.

Au cours d'une série de perquisitions, il fut découvert des centres d'impression, comprenant deux « Ronéos », des milliers de feuilles de papier duplicateur, une centaine de stencyls, du matériel divers et des archives volumineuses.

13 dirigeants d'Avignon et du département, parmi lesquels nous relevons les noms de : Bernard François et Bianco René, de Carpentras ; Tamaillon Joseph, d'Entraigues ; Michet Louis, de Pernes, furent mis en état d'arrestation.

# Militants communistes
## sévèrement condamnés

Au cours de débats qui ont duré deux jours, la Section spéciale du Tribunal militaire de la XVe Division militaire a prononcé des condamnations contre un groupe de 14 militants communistes d'Avignon et de la région vauclusienne qui avaient reconstitué le parti clandestin. Parmi eux nous relevons les noms suivants :

BERNARD François, 5 ans de prison 2 000 fr. d'amende ; 5 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

BIANCO René, 5 ans de prison ; 1.000 fr. d'amende ; 5 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

MILHET Louis, 2 ans de prison ; 500 fr. d'amende ; 5 ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et de famille.

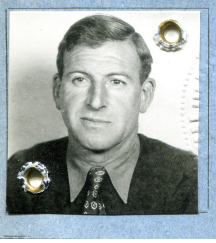
---

Fichier National — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — N° 1113-04831

CARTE DE DÉPORTÉ POLITIQUE

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

TITULAIRE : BIANCO René



Né le : 2 Août 1908 à Cers Hérault

Domicile : 3 rue des Clapies Carpentras Vaucluse

Interné du 1er Mai 1944 au 19 Juin 1944

Déporté du 20 Juin 1944 au 29 Mai 1945

Carte établie le : 2 Août 1953

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES P.O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

Le Titulaire,

LAMOTTE